

Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 29 avril 2021 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Secrétariat général
ressources
documentaires

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.18

Objet :
CR succinct du CM
du 29 avril 2021

AFFICHAGE :
du 6 mai 2021 au
6 juin 2021 inclus

Rillieux-la-Pape, le 30 avril 2021

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du vingt-neuf avril deux mille vingt et un après convocation légale,

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz (jusqu'à 14h05), Daas, Biérix, Badino, Mantione, Bérupon, Sève, Guy, Cézariat, Bozon-Guillot, Mortreux, Allouch, Béchiche, Petitgand (jusqu'à 13h55), Matter, Combier, Durieux, Radix, Labor, Sabin.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Dupuy donne pouvoir à Smati, De La Cruz donne pouvoir à Monnet (à partir de 14h05), Simaniva donne pouvoir à Daas, Effantin donne pouvoir à Cézariat, Desmet donne pouvoir à Guy, Llubet donne pouvoir à Badino, Jamaï donne pouvoir à Charvet, Terrel donne pouvoir à Leclerc, Saboureau donne pouvoir à Bérupon, Petitgand donne pouvoir à Monnet (à partir de 13h55), Pin donne pouvoir à Biérix, Bamba donne pouvoir à Béchiche, Djaballah donne pouvoir à Combier, Ezzérouali donne pouvoir Durieux, M'Sai donne pouvoir à Combier.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Carole Biérix

Date de convocation : 16 avril 2021

Date affichage compte rendu succinct : 6 mai 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les comptes rendus des Conseils municipaux des 28 janvier 2021 et 25 février 2021

- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

DE2021/04/53 – Garantie d'emprunt Semcoda. Réaménagement de dette

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder** sa garantie à la SEM pour le réaménagement des 7 lignes de prêt, initialement contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération,

La garantie est accordée pour les prêts réaménagés, à hauteur de 15 % de 5 148 597,96 € soit 772 289,69 €, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé, référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- **de préciser** que les caractéristiques financières des 7 lignes de prêts réaménagés sont indiquées pour chacune d'entre elles, dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la présente délibération de garantie.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des 7 prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **de dire** que le conseil municipal s'engage pendant toute la durée résiduelle des sept prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces deux prêts.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021/04/54 – Plan d'aide à la primo-accession à la propriété

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le dispositif communal d'aide à l'accession à la propriété dans la limite des crédits réservés, dans les conditions fixées dans le rapport,

- **de valider** le règlement intérieur annexé au rapport,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente délibération, notamment les décisions de labellisations des programmes et les décisions d'attribution de subvention,
- **de dire** que cette délibération abroge les précédentes,
- **de dire** que les crédits seront prévus aux budgets.

2021/04/55 – Remise de loyer – Cure Général Brosset

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)
Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

- **d'autoriser** une remise de loyer pour l'année 2021 pour la mise à disposition de la cure 10 rue du Général Brosset,
- **de dire** que le montant du loyer de la cure de l'Eglise Saint-Denis sera ainsi ramené à 330,66 euros par mois pour l'année 2021.

2021/04/56 – Urfol Ciné Rillieux. Main levée de garanties

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de donner** mainlevée de la garantie d'hypothèque (privilège de vendeur) qui avait été prise au profit de la Ville aux termes de l'acte de Maître RAVAU et Maître AZOULAY contre paiement simultanément de la somme de 50 000,00 € à la Ville correspondant à la dernière échéance qui devait être versée le 21 juillet par ladite société,
- **de donner** l'accord de la ville au Crédit Mutuel pour cette cession, par la société URFOL-CINE RILLIEUX à l'association URFOL Auvergne Rhône-Alpes, en sa qualité de garant à travers le cautionnement qui avait été consenti par la collectivité, tout en faisant observer que la société URFOL s'est déjà acquittée de la somme de 236 000,00 € au titre de remboursement de ce prêt.

2021/04/57 – Sinistre chemin de la Teyssonnière

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre** en charge les frais de logement à hauteur de 1 737,60 € tels que précisé dans le rapport, supportés par la famille Brethenet 6 chemin du Coteau, en remboursement des montants correspondants,
- **de dire** que la ville exercera une action récursoire dans l'instance contentieuse en cours suite au constat d'infraction dressé et aux travaux réalisés par le propriétaire du terrain en contrebas chemin de la Teyssonnière.

2021/04/58 - Indemnisation des professionnels de santé - Campagne de vaccination covid -19

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer les contrats de travail des professionnels de santé intervenant dans le cadre du centre de vaccination covid-19,
- **d'appliquer** les modalités de rémunération précitées pour les interventions depuis l'ouverture du centre de vaccination le 25 janvier 2021,
- **d'appliquer** les évolutions réglementaires qui pourraient intervenir concernant la rémunération de ces professionnels de santé ou la catégorie des intervenants.

2021/04/59 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»
+ 1 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

**Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous») + 2 (liste « Ensemble, nous transformerons
Rillieux ! »)**

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le présent rapport et reprises ci-dessous ;
- **d'approuver** la création de poste dans les conditions précisées dans le présent rapport et reprises ci-dessous ;
- **d'approuver** les suppressions de poste dans les conditions précisées dans le présent rapport et reprises ci-dessous ;

- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget ;

2021/04/60 – SPL Efficacité énergétique OSER. Modification du pacte d'actionnaires

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'ensemble des modifications proposées en Annexe 2 « Proposition de modifications du pacte d'actionnaires »
- **d'approuver** le nouveau pacte d'actionnaires modifié tel que présenté en Annexe 3 « Nouveau pacte d'actionnaires »

2021/04/61 – SPL Efficacité énergétique OSER. Augmentation de capital

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** son représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER), M Philippe De La Cruz, à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum global des augmentations : six cent mille euros (600 000 €) ;
- Durée maximum de la délégation : 26 mois ;
- Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL – APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.

2021/04/62 – «Pôle Funéraire Public – Métropole de LYON» Approbation du rapport annuel 2020 des mandataires

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport annuel 2020 des mandataires, annexé au rapport.

2021/04/63 – Transmission de données de l'Etat-Civil à l'INSEE selon un mode dématérialisé à l'aide de l'application SDFI

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de transmission de données de l'état civil à l'Insee selon un mode dématérialisé à l'aide de l'application SDFI,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2021/04/64 – Copropriété Avenue de l'Europe local Spar – Désignation du représentant de la collectivité

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal,

Monsieur Allouch membre de la copropriété quitte la salle et n'a pas participé au vote

- **décide à l'unanimité, de désigner** par un vote à mains levées le représentant de la collectivité dans cette copropriété,
- **procède** à la désignation de monsieur Vincent Matter pour représenter à la ville dans la copropriété 28 avenue de l'Europe.

Vote

**Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

2021/04/65 – Association foncière de remembrement de Miribel, Neyron et Rillieux-la-Pape – Désignation de trois propriétaires pour la commune

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de désigner** les propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de remembrement de Miribel, Neyron et Rillieux-la-Pape,
- Pierre DREVET

- Gilles FOURNAND,
- Thierry FOURNAND

2021/04/66 - Programmation Politique de la Ville

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la programmation des actions Politique de la Ville 2021 telle que définie dans les tableaux ci-annexés, et les versements correspondants aux porteurs de projets sous réserve de la validation définitive des co-financements des autres partenaires (le Conseil municipal pourrait alors délibérer de nouveau pour ajuster sa participation),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires pour le versement des subventions et participations aux opérateurs correspondant aux actions retenues (tableaux ci-annexés et actions validées par les comités locaux Fonds de participation Habitants – FPH en cours d'année), qui seront imputées au budget communal 2021 sur les chapitres 65 imputation 6574 et sur le chapitre 11 imputation 6228,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès des différents financeurs les subventions pour les actions qui seront imputées au budget communal 2021 – comptes 74718 fonction 520 et 824, 7472 fonction 824, 74 751 fonction 824, en fonctionnement,
- **de préciser** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la commune, exercice 2021, et qu'elles représentent un financement maximal qui pourra évoluer en fonction de la participation financière des autres partenaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces actions en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et conformément au décret du 6 juin 2001 pour les organismes de droit privé d'un montant annuel de plus de 23 000 euros.

2021/04/67 - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale d'Education pour la Santé (ADES) du Rhône

Rapporteur : M. Allouch

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'accepter** le versement d'une participation financière de 5 625 € pour l'année 2021 ;
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget communal.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (ville/CCAS/ADES du Rhône) et toutes les pièces et avenants relatifs à ce dossier.

2021/04/68 – Projet Nature de Sermenaz - Approbation de la convention de délégation de gestion 2021

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le plan de financement ci-dessus et la convention, de délégation de gestion annexée au rapport,
- **de solliciter** la Métropole de Lyon pour le remboursement des dépenses engagées conformément à la convention, à hauteur maximale de 23 000 € en fonctionnement et de 25 000 € en investissement, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2021,
- **de dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2021 à l'article 6228-section de fonctionnement et à l'article 2312-section d'investissement,
- **de dire** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2021.

2021/04/69 – Projet Nature du Vallon du Ravin. Approbation de la convention de délégation de gestion 2021

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention de délégation de gestion annexée au rapport,
- **de préciser** que les autres villes partenaires accompagnent la commune de Fontaines-sur-Saône, qui est commune pilote du projet, notamment par leur participation au comité technique et au comité de pilotage,
- **de dire** que pour 2021, les coûts des actions programmées évalués au maximum à 47 000 € TTC en frais d'investissement et à 48 400 € TTC en frais de fonctionnement sont pris en charge par la Métropole le cadre de ses compétences, selon les conditions fixées dans la convention jointe au rapport.

2021/04/70 - Convention cadre d'occupation temporaire du domaine public routier de la Métropole de Lyon

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention cadre d'autorisation temporaire du domaine public routier de la Métropole de Lyon ci-annexée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre d'autorisation temporaire du domaine public routier de la Métropole de Lyon, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

2021/04/71 – Charte Développement Durable de l'Urbanisme

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»),
Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** la charte développement durable en urbanisme,
- **de dire** que cette charte sera signée par chaque promoteur ou constructeur qui porte un projet d'habitat collectif ou individuel sur le territoire de notre commune.

2021/04/72 – Lancement de l'enquête publique de déclassement des parcelles communales AO509 et AO412

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»),

- **d'approuver** le principe de déclassement des parcelles communales AO509 et AO412,
- **de décider** du lancement de l'enquête publique nécessaire au déclassement des parcelles communales AO509 et AO412,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à définir les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que de déterminer le nom du commissaire enquêteur par arrêté,

- **de préciser** que le déclassement des parcelles communales sera prononcé par délibération communale à l'issue de l'enquête publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

2021/04/73 – Rétrocession bail commercial du 4940 Route de Strasbourg. Approbation de la décision du comité de sélection

Rapporteur : X. Bérujon

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la décision du comité de sélection de rétrocéder le bail commercial préempté à la société de M. Azzedine CHOUAREF en cours de création, pour la création d'une boulangerie et pâtisserie artisanales ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de rétrocession du bail commercial préempté par la Ville au projet de la SAS CHOUAREF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2021/04/74 - Vente de terrains Terres Bourdin 2

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : **32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**
 + 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
 + 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

Abstention : **1 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

- **d'approuver** la vente des parcelles constituant le lot A et le lot voirie 1 à la société ALSEI, ou toute autre société substituée, au prix de 613 000 euros HT, hors frais d'acte et taxes en vigueur,
- **de dire** que le lot voirie 1 sera rétrocédé à première demande aux collectivités publiques, à titre gratuit,
- **de consentir** à la société ALSEI ou à toute autre société substituée toute servitude utile nécessaire à la réalisation du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente ainsi que tout document s'y rapportant,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget communal.

2021/04/75 – Gratuité des occupations du domaine public pour les commerçants sédentaires en 2021

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'acter** la suspension des droits d'occupation du domaine public pour les commerces sédentaires (installations de terrasses et autres accessoires) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

2021/04/76 - Convention de servitude avec ENEDIS

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexés
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à l'implantation du réseau électrique public sur la parcelle communale BT23 et à consentir toute servitude utile.

2021/04/77 - Etablissement d'accueil occasionnel du jeune enfant. Convention avec le Centre social

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention avec le Centre social pour le projet d'Établissement d'accueil occasionnel du jeune enfant et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- **de dire** que les crédits sont prévus au budget.

2021/04/78 - Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant
Mise à jour

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

2021/04/79 - Création d'un Conseil aux Droits et Devoirs des Familles CDDF

Rapporteur : M. Fornelli

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de créer** un Conseil aux Droits et Devoirs de Familles pour la ville de Rillieux-la-Pape placé sous la présidence du Maire ou de son représentant,
- **d'autoriser** le Maire à procéder à son installation et à signer les documents y afférents,
- **de valider** le règlement de fonctionnement et la charte de confidentialité ci-annexés.

2021/04/80 – Associations sportives en Contrats d'objectifs

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** les contrats d'objectifs annexés au rapport pour les associations indiquées ci-dessus, avec le principe d'une part fixe et d'une part variable selon les objectifs contractualisés,
- **d'autoriser** le Maire à signer les contrats d'objectif et toute pièce et acte s'y rapportant permettant l'exécution de la présente délibération,
- **de dire** que pour la saison 2020/2021, les subventions ont fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 25 février 2021 adoptant le budget BP 2021.

2021/04/81 – Convention de partenariat avec la Fédération Française de Danse

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

+ 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

Abstentions : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** la convention jointe au présent rapport,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document pour l'exécution de la présente délibération.

2021/04/82 – Modification de la convention d'AOT du domaine de Chabotte au profit de l'association Sport dans la Ville

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 2 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
**Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»),
+ 1 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, particulièrement l'avenant à la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

2021/04/83 – Travaux de préservation et de valorisation du Fort de Vancia

Rapporteur : S. Béchiche

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la mise en œuvre du programme de préservation et de valorisation du fort de Vancia avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 883 000 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs, les crédits étant prévus au budget.

2021/04/84 - Règlements d'utilisation de la salle de spectacle et de la salle d'exposition de l'Échappée

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** les règlements d'utilisation joints au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document pour l'exécution de la présente délibération.

2021/04/85 – Centre National du livre Dossier de subvention

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de fixer** la part du budget d'acquisition de livres imprimés en 2021 au montant de 54 750 euros sur un budget total d'acquisition de documents de 130 450 euros, budget voté le 25 février 2021,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents relatifs à ce projet en vue de constituer le dossier pour le Centre National du Livre.

Fin de séance à 14h20.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)